** Fonctionnement du groupement d’achats de BULLION**

**Approvisionnement en FIOUL DOMESTIQUE – PELLETS**

**STERES DE BOIS – RAMONAGE - ELAGAGE**

**COMMUNE de ROCHEFORT-en -YVELINES**

**Saison de Chauffe 2019 - 2020**

**Bois & Ramonage : Remise de la demande d’achat dument remplie aux prestataires**

**OBLIGATOIRE pour bénéficier des prix préférentiels au titre du regroupement d’achats**

**Contexte :**

La commune de Rochefort-en-Yvelines souhaite poursuivre pour la saison de chauffe 2019-2020, les actions de groupement d’achats auprès de fournisseurs locaux, afin de faire bénéficier d’économies d’échelle aux habitants intéressés.

**Services proposés :**

Satisfaire les besoins des habitants de Bullion en approvisionnement de fioul domestique, pellets, stères de bois, élagage et ramonage pour ceux qui sont intéressés par ce groupement d’achats. Ceci vise à préciser les conditions de mutualisation d’achat et l’engagement du participant au groupement.

**Conditions des prestations :**

Le participant du groupement d’achats complétera ses besoins par le biais de la demande d’achat ci-jointe et le remettra aux fournisseurs lors de la livraison du bois ou lors des autres prestations.

Pour le bois, aucune commande inférieure à 4 stères par site de livraison ne sera prise en compte.

Pour les personnes qui souhaiteraient passer commande d’élagage, l’intervention de l’un des prestataires ne se fera que sur visite du chantier, afin de vous délivrer une estimation du coût.

**A l’exception des sociétés de fioul et pellets, la demande d’achat devra impérativement être remise au fournisseur lors de la prestation pour obtenir les prix du regroupement d’achats.**

**Confirmation de demande d’achats et conditions de livraison :**

Le demandeur se met en rapport avec le fournisseur en précisant qu’il fait partie du groupement d’achats de BULLION. Ainsi il officialise sa demande d’achat et indique le jour de livraison souhaité.

Le participant du groupement sera informé par le fournisseur (hors Fioul) par courriel ou par téléphone selon les éléments indiqués dans la demande d’achat **au plus tard** **48 heures avant** la date de livraison.

En fonction du fournisseur retenu, le créneau horaire pourra être plus précis (matin ou après-midi, ou créneau horaire).

La livraison s’effectuera selon les meilleures conditions économiques du fournisseur retenu (fioul / pellets & bois). Pour le ramonage et l’élagage, le prix sera établi en fonction du travail à réaliser.

**Conditions de paiement :**

Le paiement s’effectuera par **chaque participant du groupement.** Selon le fournisseur retenu, le règlement s’effectuera **auprès du livreur** soit par chèque, en espèces, selon la quantité réellement livrée.

**Engagement des fournisseurs (Hors Fioul par site internet) :**

Les fournisseurs s’engagent à transmettre régulièrement en mairie le détail des prestations réalisées.

**Informations complémentaires :**

Pour le fioul qui est lié au prix du baril du pétrole, il est très difficile de garder un prix bien longtemps, la meilleur période pour commander à un tarif raisonnable serait de mi-juin à mi-septembre.

Le prix annoncé aujourd’hui peut fluctuer soit à la hausse soit à la baisse, mais celui-ci sera malgré tout inférieur au prix du marché **en passant par le groupement d’achats**.

Les tarifs du bois, et du ramonage sont des prix négociés pour une saison.

Les tarifs d’élagage sont liés à la difficulté du chantier.

Pour les pellets le prix peut évoluer sur la durée de la saison (n’hésitez pas pour bénéficier de tarifs attractifs à regrouper vos commandes en passant par les coordinateurs)

 **Coordinateurs du groupement** : Contact : mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr